# Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

#### Séance du mercredi 16 mars 2022 à 18 heures

\_\_\_\_\_

<u>Etaient présents</u>: Mmes COURTOY Marguerite, DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, KOWALIK Anne-Charlotte, LASSAUGE Emilie (arrivée à 18H15), LARRIERE Sophie, PERRIN Pauline MM. BORDOT Patrick, BOURGOGNE Anthony, DESCHASEAUX Francis, DOILLON Marc, GOURGUECHON Philippe, HAMANN Gabriel, JEANNEY Paul, MEUNIER Alain (arrivé à 18h05)

#### Secrétaire de séance : Mme Pauline PERRIN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gabriel HAMANN, premier adjoint, chargé d'assurer la gestion des affaires communales jusqu'à la désignation du successeur, en application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### Adoption du procès-verbal de la séance précédente [adoption à l'unanimité]

La présidence a ensuite été transmise à la doyenne d'âge des membres présents du Conseil Municipal, Mme Gisèle GALMICHE, qui a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire, tout en rappelant les règles d'élection.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs: Philippe GOURGUECHON et Anthony BOURGOGNE.

### 1 - ELECTION DU MAIRE:

Deux candidats se sont présentés à la fonction de Maire, à savoir M. Gabriel HAMANN et M. Marc DOILLON.

Le conseil municipal a procédé au vote.

M. DOILLON a obtenu 3 voix.

M. Gabriel HAMANN ayant obtenu 12 voix, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### 2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2122-2 :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions), fixe à 4 le nombre d'adjoints.

### 3- ELECTION DES ADJOINTS:

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a procédé au vote.

L'unique liste conduite par Mme Monique DEVOILLE a obtenu 12 voix (3 votes blancs).

Ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Monique DEVOILLE, dans l'ordre de cette liste :

Monique DEVOILLE, 1ère adjointe

Francis DESCHASEAUX, 2e adjoint

**Gisèle GALMICHE**, 3eme adjointe

Alain MEUNIER, 4e adjoint

### 4 - TABLEAU DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES 2 TOURS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE :

La répartition des tours de présence des élus a été effectuée en commun accord.

Séance levée à 18h50

Le Maire, Gabriel HAMANN

La date du prochain conseil n'est pas encore fixée.

### **DEROULEMENT DE LA REUNION**

### **GABRIEL:**

- 1- Déclare l'ouverture de la séance
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022
- 3- Transmission de la présidence à la doyenne d'âge des membres présents du Conseil Municipal, Mme Gisèle GALMICHE

**GISELE**: Voir annexe

Annonce des résultats du scrutin

« Est élu à la majorité absolue M. ...... »

Remise de l'écharpe

# **GABRIEL:**

- 1- Remerciements
- 2- VOTE du nombre d'adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2122-2 :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, je propose la création de 4 postes d'adjoints

Qui est contre? Qui s'abstient? Merci

3- Proposition de passer à l'élection des adjoints :

Proposer à l'assemblée la liste des 4 adjoints DEVOILLE Monique Demander si d'autres listes se présentent

# Rappel:

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

(Sur chacune des listes, l'écart entre chaque candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus)

Proposer de passer au vote comme pour le vote du maire. Dépouillement idem avec assesseurs.

Annonce des résultats.

- 4- Présentation du tableau des attributions de chaque adjoint et du tableau des % des indemnités.
- 5- Tableau des tours de présence de chacun le jour des élections présidentielles...
- 6- Remise du bouquet de fleurs à Maguy

Fin de la séance à xHxxx

La prochaine séance aura lieu le ????